FICHE DE PROJET N° 1

PCDR CINEY – REFERENCES DE PROJET			
Référence projet	1	Version	1
Intitulé générique du projet	Lieux de rencontre	Date	Mai 2019
Priorité	1	Subside DR envisagé	□ Oui / □ Non

INTITULE DU PROJET

Dépollution du site de l'ancienne Salle des jeunes et Construction d'une maison de village

A. CONTEXTE DU PROJET

Haid est un hameau faisant partie de la section d'Haversin.

Situé à 3 km de celui-ci, Haid dispose d'un tissu associatif dense, animé par un Comité des fêtes actif. Plusieurs animations sont organisées dans l'année et nous citerons parmi elles :

- Pour une Wallonnie Plus Propre BeWapp.
- La chasse aux œufs le samedi de Pâgues.
- La fête des voisins,
- Le barbecue de l'amitié.
- « Haid en fête » le deuxième week-end de septembre,
- La Saint-Nicolas le week-end précédent le 6 décembre.

En dépit de ces nombreuses activités attirant parfois une population supra-villageoise, aucun lieu de rassemblement n'est mis à disposition des habitants.

L'accès à la maison des Jeunes a été interdit en 2007 en raison de l'insalubrité et de l'instabilité du bâtiment.

Au vu du danger que représentait l'édifice et des attentes villageoises, il est apparu de démolir le bâtiment existant pour en construire un nouveau, en lieu et place du premier.

Aujourd'hui, la Salle des jeunes a été démolie, une citerne est toujours en place et enfouie dans le sol. Des fonds de route sont venus combler le trou laissé par la démolition.

En outre, la position d'un tel équipement communautaire nécessite de réfléchir à son impact dans le hameau (jeux pour enfants, stationnement des véhicules, lien avec les autres équipements, mais également à sa proximité immédiate avec la Route Nationale 949).

B. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet souhaité par la population vise à articuler plusieurs lieux de vie préexistants dans une vision contemporaine conviviale et sécurisée pour les villageois.

Dans son état actuel, le projet vise donc deux objectifs :

- L'enlèvement d'une citerne enfouie sur le site de l'ancienne salle des jeunes. Voir la dépollution du sol sur le site car en 2008, une pollution au mazout s'est produite à la suite de forte pluie.
- La construction d'une nouvelle maison de village, y compris ses abords.

Pour ce faire, plusieurs moyens sont envisagés :

- Dépollution du site,
- Construction d'une nouvelle maison de village,
- Sécurisation de la rue de la Chapelle en zone 20,
- Sécurisation des rues Montante et Cor des Prés en zone 30 (voirie de liaison entre la N949 et Haversin).

Il s'agit donc d'aménager de manière équilibrée le cœur de Haid, en prenant non seulement en compte les associations villageoises, mais également le cadre de vie de tous les habitants.

Dans cette perspective, le comité souhaiterait un bâtiment et des abords qui lui permettent de réaliser des activités dans le respect des principes du développement durable, notamment grâce à une construction dont l'impact environnemental serait minimisé.

A) <u>DEPOLLUTION DU SITE DE L'ANNCIENNE SALLE DES JEUNES</u>









Photo 1, 2, 3 et 4: Maison de village de Haid avant démolition : un lieu de vie condamné

CINEY Haid

Les malheurs s'abattent sur la salle

Fermée au public, la salle de Haid-Haversin est à l'origine d'une pollution. Celle-ci est la conséquence des fortes pluies.

a salle de Haid-Haversin est fermée au public. Un mur menace de s'écrouler. Et voilà qu'un autre fait s'est passé, ce week-end. Les abondantes pluies de samedi matin ont laissé une trace.

L'eau s'est infiltrée dans la citerne à mazout de la salle et le mazout qui s'y trouvait encore a débordé causant des nuisances au public rassemblé près des métiers forains de la kermesse. Il a fallu faire appel aux pompiers de Ciney qui sont venus répandre de l'ecoperl. Le mal était fait, hélas et du mazout s'est répandu dans des propriétés situées à gauche de la rue Montante en direction de



Suite aux importantes précipitations de samedi, la cuve de mazout de la salle a débordé, souillant des propriétés voisines.

Haversin.

La police de l'environnement de la Région wallonne, mise au courant des faits, est descendue à Haid, lundi. Elle a ouvert une enquête. Son service de garde a aussi été mis au courant d'autres faits relatifs à la citerne à mazout de l'église de Haid. Il semblerait qu'on ait

procédé au remplacement de la citerne qui s'y trouvait, éventrée, sans autre forme de procès, alors que la législation prévoit qu'en cas de pollution, les terres souillées doivent être évacuées et transportées vers une entreprise de décontamination. Une seconde enquête a été ouverte.

Situation actuelle:







La citerne est toujours présente et n'est pas inertée.

LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAISON DE VILLAGE

La nouvelle maison de village doit pouvoir accueillir entre 80 et 100 personnes.

- L'aménagement intérieur doit ainsi comprendre : une cuisine (équipée et chambre froide)
 - un bar
 - des sanitaires
 - un système de suspension pour lumière
 - un éclairage économe en énergie.

Pour la construction du bâtiment, il conviendrait de réfléchir à une ossature en bois et de type maison passive ou à basse énergie.

Parmi les équipements techniques, il s'agirait de récupérer les eaux de pluie (chasse d'eau et nettoyage), ainsi que la pose de panneaux photovoltaïgues et de panneaux ECS (Eau Chaude Sanitaires).

Les abords de la maison de village devront être sécurisés, notamment s'il est envisagé d'y installer des équipements de jeux pour enfants.

SECURISATION DES RUES MONTANTE, DE LA CHAPELLE ET COR DES PRES C)

La construction d'une maison de village devra s'accompagner de la sécurisation des rues Montante, de la Chapelle et Cor des Prés. Une zone 30 est envisagée pour les rues Montante et Cor des Prés, tandis qu'une zone 20 (résidentielle) rue de la Chapelle.



Photo 5 : Rue de la Chapelle



Photo 7 : rue Cor des Prés



Photo 6 : rue de la Chapelle



Photo 8: Rue Montante

C. JUSTIFICATION DU PROJET

Une pollution a eu lieu en 2008.

L'ancien bâtiment a été détruit en décembre 2010, en raison de son insalubrité.

Avant la démolition, les murs extérieurs étaient soutenus par des étançons. La porte de la salle de chauffe était arrachée et les installations visibles de l'extérieur.

Notons toutefois, aujourd'hui encore, la présence d'une citerne à mazout d'où s'échappe par temps de pluie le mazout encore présent.

D. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Population (séances de consultation des 25 janvier 2006 et 12 décembre 2007),
- Comité des fêtes de Haid (Contacts :),
- Membres de la CLDR ayant assisté à la visite de terrain du 25 février 2010.

E. OBJECTIFS POURSUIVIS

- Soutenir la cohésion villageoise et les solidarités intergénérationnelles,
- Disposer d'un outil de développement culturel, social et associatif pour différentes activités telles que :
 - Soupers à thèmes (choucroute, chinois, bio ...)
 - Défilé déguisé pour Mardi Gras, ramassage des œufs, lait, etc. puis crêpes
 - Soirées jeux de société
 - Réunions à thèmes (développement durable, énergie, alimentation ...)
 - Réunion de comité
 - Réunions villageoises sur notre devenir
 - Ecole de devoirs
 - Petit déjeuner du monde
 - Service d'échange local, dépôt de courses communautaires, paniers bio ...
 - Marché indoor
 - Spectacle enfantin
 - Lieu d'accueil après évènements
 - ...
- Permettre une circulation partagée dans le cœur de village,
- Intégrer les jeunes à la vie communautaire et à l'animation des villages,
- Offrir un cadre de vie de qualité.

F. EFFETS MULTIPLICATEURS

Si une maison de village est construite, plusieurs autres activités pourront être hébergées dans le nouveau local.

Nous retiendrons:

- Répétition des chorales « Les échos de Vérenne »,
- Les réunions du comité du motoCross.
- Les réunions mensuelles des 3 X 20,
- Réunion du collège échevinal une fois par an,
- Les communions, baptêmes, anniversaires,
- Des expositions des peintres du Condroz,
- La collecte de sang de la Croix-Rouge,
- Des activités d'apprentissage (couture, cuisine, peinture, danse ...),
- Club de scrabble.
- _

Concernant l'aménagement des abords de l'église, cela pourra permettre d'offrir plus d'espace et par là développer les activités inter-villages. Le café « Au bon accueil » pourra aussi bénéficier de ce nouveau dynamisme.

G. LOCALISATION

- Maison de village : rue Montante.
- Les routes à sécuriser sont les rues Montante (du carrefour avec la N949 jusqu'à la rue de la Chapelle), la rue de la Chapelle et la rue Cor des Prés.

H. SITUATION ACTUELLE

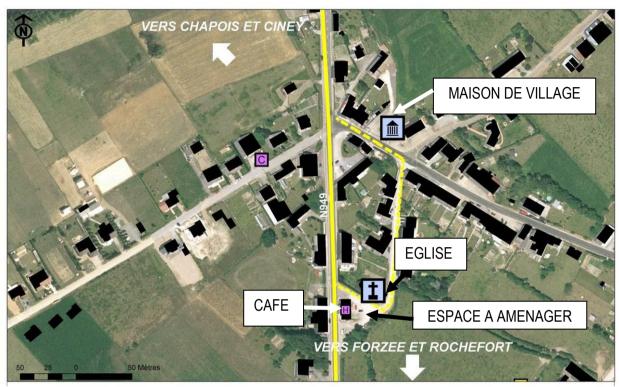
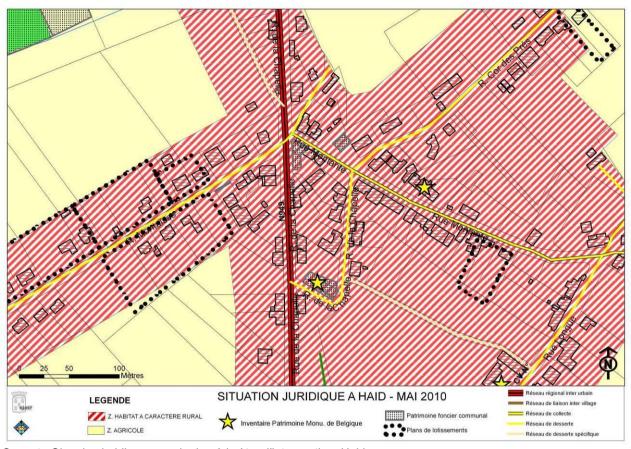


Photo 9 : Localisation de la salle dans le village

I. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ENVISAGEES

- Travailler sur les abords de la maison de village :
 - Création de places de parking verdurisées,
 - Aménagement d'une surface plane afin de pouvoir y dresser des tonnelles en car de manque de place dans la maison de village,
 - Aménagement d'un espace de jeux pour enfants.
- Réalisation d'une brochure reprenant l'ensemble des salles qui peuvent être louées sur la commune et revoir le vade-mecum pour l'organisation d'activités.

J. SITUATION JURIDIQUE



Carte 1 : Situation juridique au sein du périmètre d'intervention, Haid

Au plan de secteur, la maison de village, l'église et les rues Montante et de la Chapelle sont situées en zone d'habitat à caractère rural.

Notons que l'église et un bâtiment situé rue Montante sont repris à l'Inventaire du Patrimoine Monumental de la Belgique.

La parcelle n'est cependant pas cadastrée.

K. STATUT DE PROPRIETE

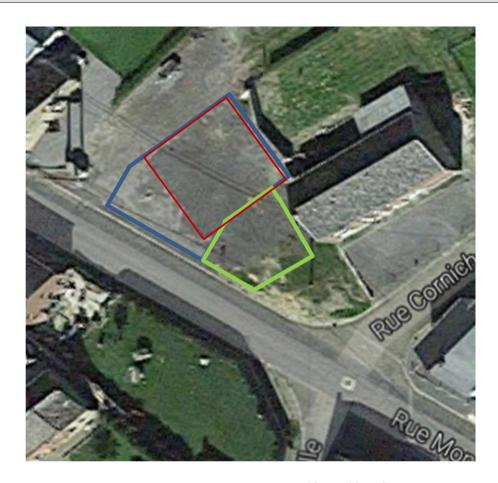
- Maison de village : propriété communale,
- Abords de la future maison de village : Voiries de statut communal,
- Rues Montante et de la Chapelle : Voiries de statut communal

. LOCALISATION DES INTERVENTIONS



Carte 2 : Sécurisation du centre de village

M. ESQUISSES DE LA MAISON DE VILLAGE



La surface de l'ancienne salle était approximativement de 12m x 12m. Sa position est représentée par le carré rouge.

Dans ce projet nous pourrions créer :

- un espace fermé et gagner quelques mètres vers la route. Le tracé est représenté par les traits bleus. Faire l'entrée par le côté gauche de cet espace puisque situé sur le terre-plein ;
- une seconde surface ouverte cette fois, située en contrebas de la première partie de 0,6 m, vu le dénivelé du site. Cet espace sera une terrasse aménageable en fonction des activités. Elle est représentée en vert.

Le projet :

- Salle multifonctionnelle 100 m² soit +/- 80 personnes selon la norme 1,2 m²/pers.
- Un bar 13 m²
- Une cuisine 24 m²
- La réserve 1 13 m²
- Des sanitaires 30 m²
- Terrasse extérieure 60 m²
- Soit une surface de 240 m² dont seulement 180m² de fermés.

N. ESTIMATION DU COUT GLOBAL

Nouvelle estimation à effectuer.

O. PROGRAMMATION

1. **PROGRAMME DE REALISATION**

Le programme étudié est composé de deux phases : l'une concerne la dépollution du site de l'ancienne Salle des jeunes, la seconde concerne la construction de la maison de village ainsi que la sécurisation de ses abords.

2. **ETAT DU DOSSIER**

- Marché de service d'architecture à commander
- Négociation achat parcelle à entamer (contact avec le comité d'acquisition)

P. EVALUATION

1. INDICATEURS DE RESULTATS

- Amélioration de la coordination locale et de la cohésion sociale,
- Amélioration des services locaux et réduction des besoins de mobilité.

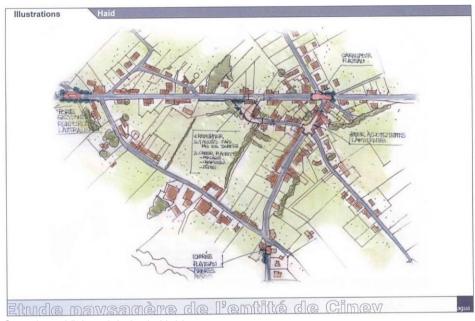
2. INDICATEURS D'IMPACT

- Maintien ou augmentation des associations villageoises,
- Fréquentation de la nouvelle salle,
- Nombre de manifestations villageoises

3. **I**LLUSTRATIONS ET PROPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

A) PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

Ces esquisses, dessinées par le Bureau AGUA dans le cadre de l'opération cœur de village, répondent en partie aux attentes de la population, notamment en termes de sécurité.



Croquis 1 : Vision globale de Haid



